

# Alkonatrem 150 mg, gélule - [chlorhydrate de déméclocycline]

Rupture de stock 11/12/2013

**Motif de la rupture de stock :** Indisponibilité en raison de la caducité de l'AMM

## DCI

Chlorhydrate de déméclocycline

## Indications

TraITEMENT du syndrome de sécrétion inappropriée d'hormone antidiurétique (SIADH) plus particulièrement d'origine paranéoplasique avec:

- hyponatrémie chronique < 125 mEq/l associée à une natriurèse inappropriée
- et/ou signes cliniques liés à l'hyponatrémie, et résistant à la restriction hydrique.

Remarque: il conviendra avant la prescription d'éliminer les étiologies endocriniennes (insuffisances surrénales et hypothyréïdes, périphériques ou d'origine hypophysaire).

## Laboratoire exploitant

Primius Lab Lt

## Observations particulières

- Rupture de stock effective depuis le 11 décembre 2013 - AMM caduque depuis le 07 décembre 2017
- **Mise à disposition de la spécialité française Demeclocycline Acetlab 150 mg, gélule depuis le 17 mai 2019 (générique de la spécialité Alkonatrem 150 mg, gélule)**
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire des alternatives suivantes, dans le cas particulier des patients ayant débuté un traitement par Samsca (tolvaptan) afin de permettre la continuité de ce traitement (**Samsca ne doit pas être prescrit en initiation de traitement**)

### Samsca 15 mg, comprimé (tolvaptan) :

- Cette spécialité initialement destinée au marché allemand, est mise à disposition par le laboratoire Otsuka Pharmaceutical depuis le 19 février 2014

### Samsca 7,5 mg, comprimé (tolvaptan) :

- Cette spécialité initialement destinée au marché allemand, est mise à disposition par le laboratoire Otsuka Pharmaceutical depuis le 26 aout 2019



Lettre d'information d'Otsuka Pharmaceutical du 31/07/2025 accompagnant chaque boîte de médicament

importé (31/07/2025) ↓ RCP et notice de Samsca 7,5 mg et 15 mg, comprimé (tolvaptan) (31/10/2025) ↓  
Circuit et modalités de commande de Samsca, comprimé (31/10/2025)

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les distributeurs (arrêté 2010-41, publié au Journal Officiel le 27 janvier 2010 et des dispositions des articles L. 515-1, 515-2 et L. 512-4 et L. 7-3 du Code de la Santé Publique).  
Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté du ministre de la Santé, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*

## Attention

Alkonatrem (déméclocycline) et Samsca (tolvaptan) sont différents (substance active, posologie, mises en garde et précautions d'emploi). Lire le RCP avant toute prescription et toute dispensation.